



ANNEXE 4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION FIXÉS PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA) EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)

Ces critères serviront, le cas échéant, à départager des candidatures concurrentes, situées au même rang de priorité tel que défini à l'article 3 du SDREA. Lors de votre demande initiale, seules les cases (sur fond blanc) décrivant votre situation au regard des critères doivent être complétées. Vous devez déclarer votre situation telle qu'elle est au moment du dépôt de votre demande et après reprise du foncier. Pour les installations (aidées ou non aidées), les critères doivent être justifiés par un projet type « plan d'entreprise ».

LISTE DES CRITÈRES

Critères économiques fixés dans le SDREA

Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
Dimension économique et viabilité de l'exploitation évaluées selon expertise de la CDOA liée à la surface pondérée, la qualité de la production, le lien aux marchés...	Précisez ici les orientations technico-économiques principale et secondaire de votre exploitation : _____ _____ _____	Joindre tout document permettant d'apprécier le système d'exploitation : production, transformation, diversification, circuit de commercialisation...	
Précisez ici tout complément que vous jugerez utile à l'appréciation de ce critère : _____ _____ _____ _____ _____ _____			

Critères sociaux fixés dans le SDREA

Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
Nombre d'emplois si création d'un CDI ou d'un conjoint collaborateur ou création d'un CDD (au moins 6 mois) ou embauche d'un apprenti (au moins un an) ou adhésion à un groupement d'employeurs (à l'installation ou à l'agrandissement)	Création d'un conjoint collaborateur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Joindre la copie de l'attestation MSA du conjoint collaborateur	
	Nombre de CDI : _____ Nombre de CDD (au moins 6 mois) : _____ Nombre d'apprentis (au moins un an) : _____ Raison sociale du groupement d'employeurs : _____ _____	Joindre la copie du contrat d'embauche concerné ou tout document attestant de l'adhésion à un groupement d'employeur le cas échéant	

LISTE DES CRITÈRES

Critères environnementaux fixés dans le SDREA

Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
GIEE ou Agriculture Biologique ou HVE niveau 3 ou démarche agroécologique (MAEC, Ecophyto, ferme Déphy, PBI...) selon expertise de la CDOA	Appartenance à un GIEE : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non HVE Niveau 3 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Aucune	
	Certification en agriculture biologique ou conversion à l'agriculture biologique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Certificat délivré par l'organisme certificateur	
	Démarche agroécologique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Aucune	
Si vous remplissez un ou plusieurs de ces critères, veuillez préciser votre projet :		Aucune	

Autres critères fixés dans le SDREA

Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
Appartenance à une organisation de producteurs, à une coopérative, à une CUMA (pour un ou des matériels essentiel de l'exploitation) ou à un point de vente collectif (que vous soyez demandeur ou preneur)	Organisation de producteurs : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Joindre tout document permettant d'attester de votre participation (dans le cas d'une CUMA, joindre la liste de matériels concernés certifiées par le président de la CUMA)	
	CUMA : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
	Point de vente collectif : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Exploitation individuelle ou Société où les associés exploitants détiennent plus de 50 % des parts	Exploitation individuelle : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Aucune	
	Forme sociétaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Joindre le projet de statuts ou les statuts si ces derniers ont été modifiés par rapport à un précédent envoi à l'administration (comme demandé à la page 4/4 de la demande)	

LISTE DES CRITÈRES

Autres critères fixés dans le SDREA

Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
Ratio SAUP/Main d'œuvre pondérée : Surface de l'exploitation agricole pondérée par les coefficients de pondération (SAUP) et par l'emploi	85 < SAUP/ Main d'œuvre pondérée ≤ 102 : <input type="text"/>	Joindre : - l'attestation MSA pour les chefs d'exploitation ; - l'attestation MSA ou copie du contrat de travail pour des salariés ; - la copie du dernier relevé MSA de l'exploitation.	
	102 < SAUP/ Main d'œuvre pondérée ≤ 127,5 : <input type="text"/>		
	SAUP/ Main d'œuvre pondérée > 127,5 : <input type="text"/>		

Ratio SAUP/Main d'œuvre pondérée : Surface agricole utile pondérée divisée par le total de la main d'œuvre pondérée de votre exploitation.

Surface Agricole Utile Pondérée (SAUP) :

La SAUP de votre exploitation après reprise du foncier est obtenue en faisant la somme des SAUP équivalant à vos cultures et des SAUP équivalant à vos productions hors sol le cas échéant.

SAUP équivalent aux cultures :

- elle est obtenue en faisant la somme de la SAU de chacune de vos cultures multipliée par le coefficient d'équivalence respectif de chaque culture selon la grille de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral régional du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA).

Exemples :

Cultures	EQ = Coefficient d'équivalence	SAU (ha)	SAUP = SAU x EQ (ha)
Grandes cultures et polyélevage (y c. prairies temp, perm irriguées, semences)	1	22	22
Arboriculture (hors oliviers, yc baies, yc fruits à coque)	3,5	10	35
Permanente sèche	0,5	7	3,5
Parcours	0,3	96	28,8

SAUP équivalent aux productions hors sol :

- elle est obtenue en faisant la somme de la surface équivalente pour chacune de vos productions hors sol selon la grille de l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral régional SDREA.

Exemples :

Production animale Hors-sol	EQN = Equivalent à la surface minimum d'assujettissement Nationale (SMA = 12,5 ha)	P = Production	SAUP = 12,5 x P / EQN (ha)
Poules pondeuses, en batterie ou au sol, pour la production d'œufs à consommer ou d'œufs à couvrir en vue de la reproduction	750 m ² de poulailler	3 000 m ² de poulailler	50
Poulet label avec parcours et poulet fermier	700 m ² de poulailler ou 22 500 têtes par an	70 000 têtes par an	38,8889
Activités équestres	5 équidés	3	7,5000

Main d'œuvre pondéré :

- elle est égale au Nombre d'associés exploitants (en ETP) + 0,7 fois le Nombre d'emplois salariés (en UTH) + 0,5 fois le nombre d'emplois saisonniers (en ETP).